

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 Décembre 2017

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 décembre 2017

- | | |
|--|---------------------|
| 1 - Assurance de la collectivité : proposition de nouveaux contrats | <i>Délibération</i> |
| 2 - Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) : avis sur le devenir des TAP pour la rentrée 2018 | <i>Délibération</i> |
| 3 - Contrat Régional de Bassin Versant 2018/2020 du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers : sollicitation de subvention pour l'acquisition de matériel | <i>Délibération</i> |
| 4 - Mercredis de l'été : proposition de programmation et de budget pour l'édition 2018 | <i>Délibération</i> |
| 5 - Les Sables d'Olonne Agglo : transfert de la compétence SDIS (<i>nouvelle délibération suite à une difficulté réglementaire soulevée par la Préfecture dans la délibération de l'agglo</i> | <i>Délibération</i> |
| 6 - Déclarations d'Intention d'Aliéner | |
| 7 - Celt'Illonne : point d'information | |
| 8 - Questions diverses | |

Étaient présents : CHABOT Fabrice, VIOLLEAU Stéphane, FERRE Isabelle, BOSSARD Francis, SOUDAIN Maryse, TEILLET Sonia, BONNIN Sylvie, HEURION Ludmila, GROLLIER Jocelyne, MONNEREAU Thierry, PINGUET Jean-Luc, MANDRET Michel, COURANT Nicolas, PIERRET Jimmy, COURANT Frédéric, GILLET Véronique.

Etaient absents excusés : MENARD Gaël (pouvoir donné à GROLLIER Jocelyne), METAIS Jean-Claude (pouvoir donné à VIOLLEAU Stéphane), BEJARS Muriel (pouvoir donné à PINGUET Jean-Luc)

Etaient absents : MIGNE Bertrand, BATY Laurent, RAFFIN Stéphane

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

1 - ASSURANCE : Nouveaux contrats

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a confié la mise en œuvre du nouveau marché de prestation de service d'Assurances au Cabinet DELTA CONSULTANT.

La consultation a été réalisée selon la procédure d'un appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles 25, 33, 36, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché a fait l'objet d'un allotissement et a été décomposé en 4 lots distincts :

▶ LOT N° 1	DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES
▶ LOT N° 2	RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES
▶ LOT N° 3	PROTECTION JURIDIQUE ET RISQUES ANNEXES
▶ LOT N° 4	VEHICULES A MOTEUR – AUTO COLLABORATEURS EN MISSION

Les nouveaux marchés sont programmés pour prendre effet le 1^{er} janvier 2018 ; ils sont conclus pour une durée annuelle, prorogeable par tacite reconduction au maximum 3 fois ; soit un terme fixé au 31/12/2021 à minuit, avec faculté de résiliation à chaque échéance annuelle par chacune des parties contractantes suivant préavis de 4 mois.

Conformément aux critères d'appréciation des offres définis dans le dossier de consultation des entreprises et après examen des différentes offres reçues, la Commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 20 décembre 2017, a choisi de retenir les offres suivantes :

LOT(S)	ATTRIBUTAIRE(S)	COTISATION(S) ANNUELLE(S)
▶ LOT 1 – DOMMAGES AUX BIENS ▪ GARANTIES DE BASE (FRANCHISE g ^{nale} : 250 €)	GROUPAMA	: 4557,06 € TTC
▶ LOT 2 – RESPONSABILITE CIVILE ▪ GARANTIES DE BASE (FRANCHISE g ^{nale} : Néant)	SMACL	: 1451,31 €TTC
▶ LOT 3 – PROTECTION JURIDIQUE ▪ GARANTIES DE BASE Avec VARIANTE 1 (<i>prise en charge des honoraires d'avocat multiplié par 2</i>)	SMACL	: 1198,21 €TTC
▶ LOT 4 – VEHICULES A MOTEUR ▪ GARANTIES DE BASE ↳ FRANCHISE INC./VOL/DTA : Néant ▪ PSE [VARIANTE(S) IMPOSEE(S)] : ↳ AUTO-COLLABORATEURS EN MISSION	SMACL	: 2132,12 €TTC
TOTAL PRÉVISIONNEL ASSURANCES 2018		: 9338,70 €

Le conseil municipal valide ces offres à l'UNANIMITE

2- TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES : Rentrée 2018

Monsieur le Maire et Madame Isabelle Ferré, Adjointe en charge des Affaires scolaires/jeunesse indiquent que le maintien de la semaine scolaire à 4,5 jours ou le retour à 4 jours relève d'une décision conjointe du conseil d'école et du conseil municipal. Une première rencontre a été organisée au mois de novembre avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les services municipaux afin d'évoquer ce point et d'organiser la concertation.

L'inspection académique a souhaité connaître dès cette fin d'année l'intention de la collectivité et du conseil d'école. Ce dernier s'est réuni le 18 décembre et s'est prononcé en faveur du retour à 4 jours d'école par 8 voix POUR, 5 voix CONTRE et 1 ABSTENTION. Il appartient désormais au conseil municipal de se prononcer.

M. le Maire souligne la formidable implication des associations de la commune mais qu'il n'est pas possible de solliciter de façon plus importante. Le maintien de la qualité des activités passera indéniablement désormais par de l'achat de prestation, donc des coûts supplémentaires.

D'autre part, il rappelle que l'organisation dérogatoire actuelle des TAP sur ½ journée a permis de limiter la réorganisation des temps de travail des agents et que l'impact du retour à la semaine de 4 jours scolaires permettra de dédier plus de temps d'animation auprès des ados en particulier et de développer de nouveaux projets.

Après échanges, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, par 16 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION DECIDE l'arrêt des TAP et le retour à la semaine de 4 jours scolaires à compter de la rentrée 2018.

3 – CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT : Tarifs applicables en 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers a été approuvé par le préfet de la Vendée le 18 décembre 2015. Sa mise en œuvre passe par la mise en place d'outils contractuels entre des maîtres d'ouvrage volontaires et des financeurs dont le but est :

- d'assurer la cohérence des actions sur le territoire et la sélection des opérations les plus efficaces,
- de mener des actions sur les thématiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques prioritaires du territoire,
- de rassembler et mobiliser les acteurs locaux autour d'objectifs communs,
- de bénéficier d'aides financières de la part de l'Agence de l'eau et de la Région.

La Région Pays de la Loire accorde des aides financières pour la réalisation des actions inscrites dans un Contrat Régional de Bassin versant (CRBV) de 3 ans, pour un taux de subvention allant de 10 à 80% (sur montant HT). Les taux de subventions accordés peuvent être complétés avec des aides de l'Agence de l'eau afin d'obtenir le taux maximal de subventions : 80%.

Le Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers (SMAV) a été désigné comme la structure « chef de file » en charge de l'élaboration du programme d'actions du CRBV et ainsi comme interlocuteur principal dans ce dossier. En charge de la coordination de toutes les actions, le SMAV a lancé un appel à projets en 2016 sur l'ensemble du territoire afin de mobiliser les acteurs publics et privés agissant en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Durant cette période tout maître d'ouvrage pouvait proposer des actions à inscrire dans le cadre de ce CRBV et ainsi prétendre à des subventions.

La commune a répondu à cet appel à projet en proposant 1 action. Après l'analyse de son éligibilité à intégrer le programme d'actions du CRBV, le SMAV a mis en évidence les taux de subventions potentiels :

- 33 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 44 % par la Région des Pays de la Loire

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- DECIDE de s'engager à mener dans les 3 ans du CRBV l'action inscrite au Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) 2018-2020 : acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique pour l'entretien des espaces publics,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives aux actions ci-dessus auprès des financeurs : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région des Pays de la Loire, Département, ...
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides publiques à titre dérogatoire, afin de débiter, avant la signature officielle du CRBV, les actions ci-dessus énoncées

MANDATE Monsieur le Maire ou son représentant pour toutes les formalités liées à ce dossier

4 – MERCREDIS DE L'ETE : Programmation et budget prévisionnel 2018

Monsieur le Maire et Monsieur Stéphane Violleau rappellent que l'année 2018 fêtera les 10 ans de cette manifestation devenue incontournable au sein des animations estivales locales. Cet évènement sera fêté avec la création du Festival Celt'Ilonne qui se déroulera du 18 au 21 juillet 2018. En parallèle, la commission propose une programmation tout au long de l'été comme suit

<i>Date / Lieu / horaire</i>	<i>Type d'animation</i>	<i>ensemble ou groupe</i>	<i>Descriptifs</i>	<i>Tarifs</i>
Mercredi 4 juillet 21h Eglise St Martin de Vertou	Concert chant à l'Eglise	Happy Voices	Trio Féminin de Gospel <i>Concert d'environ 1h45</i> Ce trio a laissé son empreinte Gospel sur les scènes de France et ne laisse pas indifférent avec ces 3 jeunes femmes blanches accompagnés de leur pianiste. D'abord surpris, le public est très vite conquis.	1480 € TTC Ce tarif comprend : le contrat, le déplacement, la location du piano, la technique et les affiches.
		Ensemble Vocal "Sol'Air"	Chorale de l'Ile d'Olonne souhaitant réaliser la première partie de concert	gratuit
Mercredi 11 juillet 17h30 Parvis de l'Eglise	Spectacle familial	Charly le clown	Première partie " pectacle magique " avec Coco et ses ballons magiques = 30 min. + sculpture de ballons suite au spectacle = 30 min.	300 € TTC
		Léon et Léo Passeurs de rêves	Concert musical de chansons françaises pour enfants (<i>durée env. 50 min.</i>) Le trio nous emmène dans un univers musical féérique, popice au rêve et à l'imaginaire. Un concert interactif et mis en scène où les enfants vont pouvoir reprendre en chœur les chansons proposés par les artistes. On s'attache aux personnes, on rentre très vite dans l'univers artistique et musical qui nous est proposé, du pur bonheur.	1250€ TTC Autonome <i>(tarification 2017 à confirmer si choix retenu)</i>

Mercredi 25 juillet à partir de 18h30 Place de l'Eglise	Marché Nocturne + Jazz Manouche	ACAIO (commerçants et artisans de l'île d'Olonne) Gestion du Marché	Gestion et organisation du Marché (recherche des exposants, placement, organisation du repas)	
	500 € TTC			
	Balade contée musiquée	Lapagaïe + l'ADEV	Balade dans les marais pour des contes et commentaires sur la faune et flore du marais. Accompagnement musical durant les déplacements	gratuitée par Lapagaïe et L'ADEV
Mercredi 1er Août 21h Jardin de l'Eglise	Concert	La Kiff N'Co Musique Noire (funk, soul, reggae, afro beat...)	Ayant pour armes la musique noire (funk, soul, reggae, afro beat...) et comme mutations la générosité, l, la complicité et une furieuse envie de partager son énergie avec son public. Répertoire de musique anglophone	1050 € TTC Technique à prévoir (1 000 €)
Mercredi 8 Août 21h Jardin de la Mairie	Concert théâtralisé	La Famille Torgnole Un spectacle burlesque et poétique autour de la chanson française.	Un trio des Herbiers qui ne sortent jamais sans leur renard empaillé pour présenter un spectacle théâtral d'un ton décalé, pour interpréter des grands classiques des années 30. Un spectacle très original qui revisite avec beaucoup d'humour les grands classiques du passé.	1 000 € TTC + technique à prévoir (900 €)
Mercredi 15 août à partir de 18h30 Place de l'Eglise	Marché Nocturne + Art de rue	ACAIO (commerçants et artisans de l'île d'Olonne) Gestion du Marché	Gestion et organisation du Marché (recherche des exposants, placement, organisation du repas)	
	500 € TTC			
	Balade contée musiquée Retour aux lampions	Lapagaïe + l'ADEV	Balade dans les marais pour des contes et commentaires sur la faune et flore du marais. Accompagnement musical durant les déplacements Retour aux lampions ?	gratuitée par Lapagaïe et L'ADEV 100 € de lampions
Mercredi 22 août 21h Jardin de l'Eglise	Spectacle "Danse et musique du monde"	Los Valdes Revue latino-américaine	2 musiciens mexicains et 1 chanteurs + danseurs (2 femmes et 1 homme) pour une revue axée latino-américaine, du bachata au tango argentin. Un spectacle artistique et musical très festif pour une ambiance chaude et colorée avec des costumes flamboyants et des artistes très communicant.	2 480 € sans la technique (1 000 €)

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE valide la programmation et le budget prévisionnel 2018

5 – LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION : Contribution SDIS

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 permet dorénavant de transférer la compétence « Contribution au budget du SDIS » a aux EPCI,

Vu l'article L. 1424-35 alinéa 5 du CGCT dispose : « *Par dérogation au quatrième alinéa du présent article, les contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre créé après le 3 mai 1996 peuvent faire l'objet d'un transfert à cet établissement, dans les conditions prévues à l'article [L. 5211-17](#). Dans ce cas, la contribution de cet établissement public de coopération intercommunale est déterminée en prenant en compte l'addition des contributions des communes concernées pour l'exercice précédant le transfert de ces contributions à l'établissement public de coopération intercommunale.* »

Actuellement en Vendée, dix EPCI ont ainsi intégré la compétence incendie tandis que les neuf restants n'ont pas encore souhaité entreprendre cette démarche ou que partiellement.

Aussi, le SDIS encourage les neuf communautés concernées dont Les Sables d'Olonne Agglomération, à intégrer la compétence contributions au budget du SDIS dès que possible, pour favoriser un mode de recouvrement simplifié pour le SDIS.

le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE a approuvé le transfert de compétence

6- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption pour les biens suivants, M. le Maire ne participant pas au vote :

- AL 300 : Habitation + Terrain – 4 Rue de la Burelière
- AE 60 : Habitation + Terrain – 3 Rue de la Fontaine perdue